



## Visa long sejour enfant mineur

Par **zebre20**, le **13/03/2013** à **18:43**

bonjour

je suis conjoint de francais et vis en france depuis 16mois.dans mon pays vit ma fille qui va bientot avoir 7ans vit encore dans mon pays. lors du depot pour la 2nde fois de la demande de visa long sejour il a été mentionné sera appelée sur la quittance et sur son passeport (qu'elle valeur a cette mention)

Par **citoyenalpha**, le **17/03/2013** à **15:40**

Bonjour

aucune valeur juridique.

La quittance et le passeport ne font pas office de visa. Seul le consulat peut émettre un visa et l'apposer sur le passeport du demandeur. La quittance est délivrée suite à un paiement à une autorité administrative française.

Restant à votre disposition.